



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_027_2025

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT RD32 3 juillet 2025

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-1 et suivants et R411-5, Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Considérant le passage de deux convois exceptionnels le jeudi 3 juillet 2024,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous les véhicules sur la RD32 des deux côtés de la chaussée.

ARRETE

Article 1 - Le stationnement sera interdit à tous les véhicules de l'entrée à la sortie de la commune, sur la RD32 (route de Charmes, rue P. Legrand et rue de l'Europe), des deux côtés de la chaussée :

jeudi 3 juillet 2025 de 22h30 à 00h00

Article 2 - Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes disposition.

Article 3 - **Tout véhicule en infraction sera enlevé aux frais du contrevenant et avis à la Gendarmerie.**

Article 4 - Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise TRB
- L'entreprise ID VERDE
- UT centre - Conseil Départemental des Vosges
- M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, Éric JACOTÉ

Fait à Essegney, le 25 juin 2025